

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, 3011 Berne

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DDPS
CH-3003 Berne

Berne, le 5 février 2026 / VM
Modification OPCi

Expédition électronique : recht@babs.ch

Modification de l'ordonnance sur la protection civile (incluant la modification de l'ordonnance sur le service civil, de l'ordonnance sur le traitement des données dans le système d'information automatisé du service civil et de l'ordonnance sur les systèmes d'information de l'armée et du DDPS)

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Au nom du PLR Suisse, nous souhaitons apporter notre soutien au projet de modification de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi).

Afin d'assumer ses différentes missions, il est primordial que la protection civile dispose de ressources humaines suffisantes. Ce projet répond à des préoccupations déjà exprimées dans plusieurs interventions parlementaires, notamment l'interpellation 23.3652 sur les capacités de la protection civile en situation de crise.

À ce titre, ce projet de mise en œuvre partielle de la révision de la LPPCi doit être accueilli favorablement. Il apporte davantage de flexibilité afin de garantir les effectifs nécessaires à la protection civile et sa capacité d'intervention.

La possibilité d'obliger des personnes astreintes au service civil à effectuer une partie de leur service au sein d'une organisation de protection civile (OPC) apparaît pertinente dans une situation de sous-effectif et dans le cas où une répartition supracantonale ne suffirait pas. L'application du principe de proportionnalité lors de l'incorporation d'une personne astreinte au service dans un sous-effectif d'un autre canton est également pertinente. Le PLR Suisse soutient ainsi la reconnaissance des OPC comme établissements d'affectation du service civil.

Enfin, le projet laisse une large marge de manœuvre importante aux cantons, en privilégiant les solutions intercantionales et en s'adaptant aux réalités régionales. Le PLR salue également les moindres conséquences financières dans la mesure où celles-ci pourraient être absorbées à l'interne, à la fois au niveau de la Confédération et au niveau des cantons et de leurs OPC.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le coprésident



Benjamin Mühlemann
Conseiller aux États

La coprésidente



Susanne Vincenz-Stauffacher
Conseillère nationale

Le secrétaire général



Jonas Projer